



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530527-DE-1-1
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Publication électronique le : 1 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Stéeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

ÉQUIPEMENT MOBILIER DES COLLÈGES - PROGRAMMATION 2025

(N°2025-471)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Education et notamment son article L.213-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-63 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « Budget Primitif de l'exercice 2025 » ;

Vu la délibération n°2023-8 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Plan collège : construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des Réussites Citoyennes » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider les propositions de renouvellement de mobiliers scolaires, émanant de 6 collèges, reprises dans le tableau figurant au rapport joint à la présente délibération, pour un montant global prévisionnel incluant les prestations d'installation de 352 904,93 €, selon les modalités exposées à ce même rapport.

Article 2 :

D'attribuer aux 34 collèges publics concernés et repris au tableau figurant au rapport joint à la présente délibération, l'équipement mobilier des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) pour un montant total prévisionnel de 240 465 €, selon les modalités exposées à ce même rapport.

Article 3 :

D'affecter les opérations visées aux articles 1 et 2 de la présente délibération, sur l'autorisation de programme 2025 dédiée au renouvellement des mobiliers scolaires.

Article 4 :

Les dépenses visées aux articles 1 et 2 de la présente délibération sont affectées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-221I07	21841/90221	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	1 200 000,00	593 369,93

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°46

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

ÉQUIPEMENT MOBILIER DES COLLÈGES - PROGRAMMATION 2025

La priorité accordée à l'éducation a été clairement affirmée au sein du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022. Le Département a traduit cette volonté par un plan collège « construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances », adopté le 30 janvier 2023, qui pose les orientations du mandat pour assurer les conditions de la réussite de tous les collégiens du Pas de Calais.

Chaque année, le Département consacre une enveloppe de crédits d'investissement pour le renouvellement de mobiliers scolaires et administratifs des collèges du Pas-de-Calais.

Pour cette autorisation de programme 2025, la stratégie d'attribution de mobilier a évolué dans la mesure où le Département n'a pas initié de campagne de recensement des besoins auprès des établissements, mais s'est attaché aux ambitions du mandat en répondant à deux grandes priorités que sont :

- favoriser des conditions d'accueil fonctionnelles des élèves, de la communauté éducative et des parents,
- favoriser un collège inclusif en permettant l'équipement en mobilier de toutes les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) du territoire départemental..

1- Renouvellement de mobilier scolaire dans les collèges

La priorité pour le renouvellement de mobiliers est ainsi donnée aux collèges dont la programmation de travaux à dû être modifiée par le Département pour pouvoir répondre à l'impératif du Plan collège et la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement. Cette proposition de dotation de mobilier entre dans un plan optimisé et,

répond donc aux besoins priorisés déterminés en lien avec les collèges concernés.

En effet, en adoptant en séance plénière du 20 janvier 2023 le « Plan collège : construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances », le Conseil départemental a décidé et pris pour point d'entrée la résorption des collèges métalliques et entend exercer pleinement ses compétences obligatoires que sont la construction, la maintenance, l'équipement numérique, la gestion de l'énergie, la restauration, l'hébergement, le fonctionnement.

Cependant, en responsabilité et malgré le maintien d'un haut niveau d'investissement, le Conseil départemental a dû opérer des choix et reformater sept opérations votées lors de sa séance du 24 mars 2025.

Dans cet esprit, et en complément, le Département s'engage à les équiper en mobilier selon leurs besoins fonctionnels prioritaires. Ainsi, ce sont 6 collèges qui ont établi leurs besoins pour un montant global de 306 873,85 € décomposé comme suit :

Collège	Mobilier	Montant
Marie Curie d'Arras	Salles de classe	23 459,78 €
	CDI	4 575,95 €
	Salle polyvalente-art plastique	9 755,57 €
	Mobilier de restauration	27 982,67 €
De La Morinie de Saint-Omer	accueil : loge-espace parent	2 671,26 €
	bureaux administratifs	3 263,32 €
	mobilier CDI et classes	5 598,31 €
	Table de réunion	10 350,29 €
Jean Moulin de le Portel	création d'une salle à mobilier innovant	35 827,09 €
Boris Vian de Marck	Renouvellement du mobilier élèves en salle de permanence	48 955,21 €
	Renouvellement du mobilier de la salle des commensaux	
	Renouvellement partiel du mobilier du CDI	
	Renouvellement de plusieurs casiers élèves fortement dégradés	
	Box à vélo	
	Vestiaires ATTEE	
	Téléviseur pour affichage	
Paul Verlaine de Saint-Nicolas	Sèche mains	
	Salles de classe (3) + techno	15 207,65 €
	Salles de classe (3)	6 989,90 €
	réfectoire (1)	28 308,67 €
	réfectoire (1)	25 526,48 €
	fontaines à eau réfectoire	2 285,69 €
Jean Macé de Calais	Salles SVT en attente nouveau fourisseur juin (2)	48 951,06 €
	Divers mobilier	7 164,95 €
	Total	306 873,85 €

Pour chaque dossier, les montants indiqués correspondent aux devis fournis par l'UGAP, prestataire sollicité pour satisfaire ce besoin, et seront réactualisés avant d'établir les bons de commande.

Ces demandes sont susceptibles de connaître des variations lorsqu'elles seront actualisées après le vote de la délibération, d'autant qu'elles ne comportent pas la « prestation installation » venant compléter les estimations initiales.

Ainsi, il est appliqué une majoration de 15 % au montant des projets soit un coût prévisionnel global de 352 904,93 €.

2- Mobilier spécifique pour les Unités Locales d’Inclusion Scolaire (ULIS)

A la rentrée 2025, 74 collèges publics du Pas de Calais disposent d'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS), accueillant environ 800 élèves en situation de handicap. Ces élèves, inscrits dans l'établissement, suivent une scolarisation ordinaire adaptée à leurs besoins particuliers. Dans une logique d'inclusion, les élèves qui y sont accueillis alternent temps d'enseignements adaptés dans le cadre de regroupements spécifiques et temps en classes ordinaires pendant lesquels ils participent à la vie de la classe et du collège comme tous les autres élèves.

Depuis plusieurs années, le développement des Ulis est impulsé de manière partenariale par le Département et l'Education nationale, dans le respect des compétences de chacun, la collectivité intervenant aujourd'hui sur trois plans complémentaires :

- La détermination, en accord avec l'équipe du collège, de la salle Ulis, utilisée lors des moments de regroupements, avec une vigilance particulière à ce que cet espace soit situé au cœur du collège, dans une logique d'inclusion véritable
- La dotation d'un kit numérique spécifique à l'unité, composé de matériel mobile (tablettes et ordinateurs portables) déterminé en collaboration avec les autorités académiques
- La mise en place d'un équipement mobilier adapté aux besoins des élèves

Les élèves du dispositif ULIS ont souvent un rapport aux apprentissages et un vécu scolaire différent. La gestion des émotions est parfois problématique et le cadre classique peut les empêcher d'adhérer aux activités. L'environnement de travail est donc un élément essentiel de la réussite de ces élèves qui ont des capacités de concentration et d'attention limitée. L'individualisation des parcours nécessite de travailler par petits groupes de besoins, pour adapter les parcours de chacun. L'objectif est de permettre à tous les enfants de se sentir bien dans la classe et d'évoluer au mieux de leurs capacités.

Une expérimentation menée auprès de plusieurs collèges pilotes en 2023 et 2024, en collaboration avec les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale a permis d'identifier un kit mobilier type, composé de mobilier flexible (tables, chaises, tableau mobile) pour s'adapter rapidement et facilement à la création de groupes ad hoc et d'activités diversifiées ainsi que du matériel « de confort » (pouf, banquette, tablettes Z tool) permettant aux élèves d'adopter des positions plus détendues, favorisant le calme et la concentration lors de temps identifiés.

Les premiers retours d'expériences font part d'un sentiment d'autonomie accrue des élèves qui ont la possibilité de choisir le matériel, de (se) tester, la facilité pour les enseignants de mettre en place de nouvelles activités pédagogiques, plus flexibles et individuelles. Les équipes de direction témoignent par ailleurs d'apaisement du climat scolaire au sein de l'ULIS et vis-à-vis du reste du collège. Une partie du matériel est souvent emmené par les élèves lors des inclusions, permettant de sensibiliser les élèves non – Ulis aux troubles et difficultés.

Démarche élaborée de concert avec l'Education nationale, les équipes éducatives se voient proposer, après la dotation, des temps d'accompagnement autour des pédagogies flexibles et inclusives dispensés par les services académiques.

Aussi, il est proposé de généraliser cet équipement mobilier auprès de l'ensemble des Ulis du territoire départemental et ainsi rendre effectif l'ambition « Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout » du Pacte des réussites citoyennes en qualifiant l'engagement handicap « développer, en lien avec l'Education nationale, les ULIS via le financement du mobilier et des équipements numériques adaptés aux besoins spécifiques et à la pratique pédagogique en mode projet ».

La composition de ce « kit mobilier », d'une valeur de 6 150 € maximale par collège, pourra être personnalisée par les collèges pour mieux tenir compte de leurs spécificités bâtimentaires, au sein d'un catalogue fixé par la collectivité en lien avec les

services académiques, garantissant ainsi la cohérence pédagogique et éducative de la démarche. Il est proposé d'équiper les 34 Ulis non dotées, pour un montant de 209 100 €.

Les collèges concernés sont repris dans le tableau ci-dessous :

Territoire	Collège
ARRAGEOIS	Adam de la Halle d'Achicourt
	Charles Peguy d'Arras
	Marie Curie d'Arras
	Carlin Legrand de Bapaume
	Denis Diderot de Dainville
	des Marches de l'Artois de Marquion
	Paul Verlaine de Saint-Nicolas-les-Arras
	Pablo Néruda de Vitry-en-Artois
ARTOIS	Madame de Sévigné d'Auchel
	Paul Verlaine de Béthune
	Edmond Rostand de Bruay-la-Buissière
	Léo Lagrange de Lillers
AUDOMAROIS	Jean Jaures d'Aire-sur-la-Lys
	Albert Camus de Lumbres
	de la Morinie de Saint-Omer
	René Cassin de Wizernes
BOULONNAIS	Pierre Daunou de Boulogne-sur-Mer
	Angellier de Boulogne-sur-Mer
CALAISIS	du Bredenarde d'Audruicq
	les Dentellières de Calais
	République de Calais
	Vauban de Calais
	Jean Monnet de Coulogne
LENS-HENIN	Anita Conti de Bully-les-Mines
	Adulphe Delegorgue de Coucelles-lez-Lens
	Claude Debussy de Courrières
	Victor Hugo de Harnes
	François Rabelais d'Hénin-Beaumont
	Danielle Darras Riaumont de Liévin
	Descartes Montaigne de Liévin
	Henri Wallon de Méricourt
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Gabriel de la Gorce de Hucqueliers
	du Bras d'Or de Montreuil-sur-Mer
	Roger Salengro de Saint-Paul-sur-Ternoise

Ces demandes sont susceptibles de connaître des variations lorsqu'elles seront actualisées après le vote de la délibération, d'autant qu'elles ne comportent pas la « prestation installation » venant compléter les estimations initiales. Ainsi, il est appliqué une majoration de 15 % au montant des projets soit un coût prévisionnel global de 240 465 €.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé d'affecter la somme de 593 369,93€, pour assurer le renouvellement des mobiliers scolaires ainsi que l'équipements des classes Ulis pour les collèges du Pas-de-Calais, pour l'exercice 2025.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une enveloppe attribuée à chacun des établissements mentionnés, mais d'une proposition d'affectation globale constituant le plafond des crédits pouvant être engagés.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de valider les propositions de renouvellement de mobilier scolaire émanant de 6 collèges, reprises dans le tableau ci-dessus, pour un montant global incluant les prestations d'installation de 352 904,93 € ;
- de décider d'attribuer aux collèges publics concernés, repris au tableau ci-dessus, l'équipement mobilier des Unités Locales d'Inclusion Scolaires pour d'un montant total de 240 465 € ;
- d'affecter ces opérations sur l'autorisation de programme 2025 dédiée au renouvellement des mobilier scolaires.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-221I07	21841/90221	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	1 200 000,00	1 200 000,00	593 369,93	606 630,07

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY